

AU CHAPITRE DES DISCRIMINATIONS : LES GILETS DE LA HONTE

SOURCE DE SOUFFRANCES

Le SNAD CGT n'a cessé, ces dernières années, d'alerter par tous les moyens la Direction Générale, les DI, les DR, les CHS-CT sur la problématique des gilets pare-balles féminins.

En effet quand ceux-ci sont inadaptés à la morphologie, ils sont source de souffrances... Et de risques également en matière de sécurité, dans la mesure où certaines femmes, pour moins le subir, le portent d'une façon un peu plus ample, ce qui va à l'encontre des préconisations des fabricants : « **ne pas le porter au plus près du corps peut engendrer en cas de tir une onde de choc extrêmement dommageable pour les organes internes.** »

Par ailleurs, les risques pour la santé dus à une trop forte compression de la poitrine pendant de longues vacances sont peu documentés mais certainement pas négligeables.

Nous pensons que cette problématique était réglée depuis que la Directrice Générale, madame Croquevieille, en 2016, avait répondu à l'un de nos courriers en ces termes : « **les gilets achetés spécifiquement en 2015 pour les personnels féminins sont munis de packs balistiques souples adaptés à la morphologie féminine qui respectent leur anatomie** ».

La vérité d'un moment ne reflète pas celle d'aujourd'hui et le fait que ces problèmes reviennent démontre qu'ils ne sont pas pris avec suffisamment de sérieux et de constance en Douane.

À l'heure des grand-messes sur l'égalité professionnelle, des chartes qui se multiplient, des certifications, des grands engagements, tout cela nous semble

manquer de cohérence et surtout de respect et de considération pour nos collègues féminines.

Est-ce trop demander en Douane, que d'avoir un gilet adapté ? Certainement pas pour le SNAD CGT, c'est un minimum. Il s'agit en fait d'une véritable discrimination.

L'engagement que nous demandons à la DGDDI est que ce problème soit traité dès l'entrée en Douane, à savoir à l'école de la Rochelle. Selon nos retours du personnel féminin, environ 50 % supporte assez bien le gilet pare-balles féminin standard. Pour les autres, des prises de mesures sont nécessaires, afin que celui-ci puisse leur être fourni lors de leur affectation, dans les meilleurs délais.

Les femmes représentant 24 % des effectifs en surveillance c'est environ 12 % des effectifs qui seraient concernés. Certainement pas insurmontable.

Par ailleurs comme cet équipement est conservé à titre individuel pendant de nombreuses années par nos collègues, c'est donc un investissement de long terme.

Un précédent DI d'Île-de-France aimait citer Marc-Aurèle : « *Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre* ».

EN LA MATIÈRE LE CHANGEMENT S'IMPOSE.

Le SNAD CGT sera intraitable sur ce dossier car il relève du bon sens, de la sécurité, de la santé, de l'égalité professionnelle et surtout du respect de nos collègues féminines.

